



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222124DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Microbiote et Physiopathologie (Microbiote and Physiopathology) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	LE BIVIC	André	CNRS
Membre expert	Madame	GUERDER	Sylvie	CNRS
Membre expert	Monsieur	LEULIER	François	CNRS
Membre expert	Madame	QUESNIAUX	Valérie	CNRS
Membre expert	Monsieur	TROTTEIN	François	CNRS
Membre expert	Monsieur	CHASSAING	Benoît	Hors CNRS
Membre expert	Madame	LEHUEN	Agnès	Hors CNRS
Membre expert	Madame	PICHON	Chantal	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	ROYET	Julien	Hors CNRS

Membre expert international	Madame	FALCONE	Marika	Hors CNRS
-----------------------------	--------	---------	--------	-----------

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

